



1016)

Envoyé en préfecture le 26/05/2023
Reçu en préfecture le 26/05/2023
Publié le
ID : 003-210301388-20230515-BS2023ASSAINISS-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil vingt-trois**

Le **Quinze Mai à 19 heures 00**

Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique
sous la présidence de

Monsieur **de CHABANNES Jacques, Maire**

Étaient présents :

**M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. Mme SAVEY. M. FERBOS.
Mme AUBIN. Mme JEUNE. M. TALABARD. Mme MINARD de
CHABANNES. M. BOUTONNAT. Mme MOUILLÈRE.**

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- M. ROUSSILHE,
- M. GANTHER,
- Mme COLLANGE, pouvoir à Mme SAVEY,
- M. BODIN, pouvoir à Mme CHERVIN,
- Mme PÉRICHON,
- M. HUSSON, pouvoir à M. de CHABANNES,
- Mme VAZ.

Absent :

- M. MARTIN.

Madame Émilie MOUILLÈRE a été élue Secrétaire.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les propositions d'inscriptions budgétaires pour l'année 2023
présentées par Monsieur le Maire pour le budget Assainissement collectif,

Sur avis favorable de la Commission des Finances réunie le mardi 02 mai
2023,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le budget supplémentaire pour l'exercice 2023 qui
s'équilibre en dépenses et en recettes, y compris les reports et les restes à
réaliser, de la façon suivante :

- en section de fonctionnement :	354 570 €
- en section d'investissement :	336 467 €

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que
dessus.

Pour copie conforme,
Jacques de CHABANNES,
Maire de LAPALISSE

Le Maire,



DATE DE
CONVOCAION
11 MAI 2023

DATE D'AFFICHAGE
11 MAI 2023

NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : **21**
PRESENTS : **13**
VOTANTS : **16**

**OBJET :
APPROBATION DU
BUDGET
SUPPLÉMENTAIRE
2023 – BUDGET
ASSAINISSEMENT
COLLECTIF.**

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de VICHY, le **26 MAI 2023**

Publié ou Notifié
le : **16 MAI 2023**

Accusé de réception de la télétransmission
le :